

**CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2014 :
L'APPEL DES ADHERENTS DE L'APF AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Monsieur le Président de la République,

Nous, adhérents de l'APF, dénonçons fortement le fait que de plus en plus de personnes en situation de handicap et leur famille vivent dans la précarité et l'exclusion. Leur pouvoir d'achat baisse, leur situation sociale s'aggrave et elles sont en danger (manque de soins et de services adaptés).

Depuis des années, nous dénonçons cette faillite de la politique sociale de la France.

Le Premier ministre, le gouvernement, les parlementaires, les élus territoriaux ne nous entendent pas et nous avons la sensation que vous-même êtes indifférent ou que vous ignorez la situation dramatique vécue au quotidien par des millions de citoyens ; situations indignes réduites à une approche souvent technocratique de « prestations sociales coûteuses ».

La crise socio-économique ne peut continuer à servir de prétexte au mur de silence et d'immobilisme auquel nous nous heurtons.

Les élus de la République portent la responsabilité de garantir à chacun ses droits et libertés fondamentales, et donc l'accès des personnes en situation de handicap et de leur famille à ces droits, de même qu'à l'évolution de ces droits.

DES DECISIONS DOIVENT ETRE PRISES IMPERATIVEMENT ET ELLES SONT URGENTES.

La Conférence nationale du handicap prévue d'ici à la fin de l'année 2014 doit prendre en compte nos demandes oubliées :

- **la création du revenu d'existence** pour toutes les personnes qui ne peuvent travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, et ce quel que soit leur âge ;
- **le financement intégral de tous les moyens de compensation pour tous**, en supprimant toutes les barrières d'âge ;
- **les moyens nécessaires, stabilisés et pérennes aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées** pour qu'elles puissent exercer l'ensemble de leurs missions afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- **la suppression des obstacles à l'accès aux soins** : suppression des franchises médicales, accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté, accessibilité des cabinets médicaux ainsi que des bâtiments et équipements de santé, formation des professionnels à l'accueil de patients en situation de handicap, coordination des prises en charge... ;
- **le recrutement et la formation de tous les auxiliaires de vie scolaire** en contrat à durée indéterminée pour répondre à tous les besoins scolaires et la réponse aux besoins d'accompagnement lors des activités périscolaires.

Sans attendre la Conférence nationale du handicap, les orientations du gouvernement doivent inscrire dès à présent à l'ordre du jour ce « pacte social » à l'égard des personnes en situation de handicap et de leur famille : conférence sociale, stratégie nationale de santé, ordonnances sur l'accessibilité, adaptation de la société au vieillissement, lois de finances...

Nous, adhérents de l'APF, réunis en Assemblée générale le 28 juin 2014 à Amiens, n'acceptons plus que des millions de français en situation de handicap et leur famille continuent d'être traités comme des citoyens de seconde zone ! Nous sommes donc prêts à engager toutes les actions qui nous permettront d'être entendus !

Nous vous demandons, Monsieur le Président de la République, de répondre à notre appel.